

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2022

Délibération : **2022-06- 49**
OBJET : **RÉORGANISATION DES ACCUEILS ENFANCE/JEUNESSE**
Nomenclature : **8.2.4**

En exercice : 26

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 26

Délibération
comportant :

Annexe : /

Le sept juin deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt sept mai deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Marie-Thérèse BERAGNE

L'offre déployée depuis 2019 en destination du public enfance jeunesse nécessite d'être réinterrogée afin de répondre aux nouveaux besoins des familles.

S'agissant des accueils de loisirs municipaux destinés aux enfants scolarisés au sein des écoles publiques et privée de la commune, mais également aux enfants instruits en famille, nous observons depuis l'été 2021 une problématique d'accueil en termes de capacité.

Aussi est-il apparu nécessaire de revoir l'organisation des accueils de loisirs afin de maximiser la capacité d'accueil totale.

Depuis 2019, la répartition des enfants au sein des accueils de loisirs de Treillieres, les mercredis après-midi et vacances, s'organisait par tranche d'âge, les maternels étant accueillis au sein de l'accueil de loisirs Pikoti, les élémentaires, répartis entre Jeu Fabule et Aventuriers.

Il est proposé de revoir cette organisation et de ne plus répartir les enfants au sein des accueils de loisirs selon leur âge mais selon l'école qu'il fréquente. Pour les enfants instruits en famille, serait à considérer la sectorisation scolaire. Les enfants hors commune seront orientés en fonction du taux de remplissage des accueils de loisirs durant la période de congés sollicitée.

Le tableau ci-dessous met à jour cette organisation ainsi que les capacités correspondantes.

Pour les 14/17 ans :

En temps scolaire		
De l'accueil libre Gratuit sans inscription	Des interventions dans les collèges	Des animations Payantes (taux d'effort) sur inscription
Mercredi 14h/18h Samedi 14h/18h	Jeudi midi	Vendredi 18h-21h/22h
⇒ Faire du lien ⇒ Soutenir ⇒ Prévenir ⇒ Fédérer ⇒ Projeter	⇒ Faire du lien ⇒ Prévenir / temps d'échange ⇒ Motiver	⇒ Faire groupe ⇒ Sécuriser (navette) ⇒ Accompagner ⇒ Animer
Durant les vacances		
Du lundi au vendredi, de 14h à 18h, accueil libre ou activités Possibilité de sorties en soirée Offre de séjour		

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la nouvelle organisation des accueils de loisirs par sectorisation ;

D'APPROUVER la réorganisation des accueils jeunes incluant la réouverture d'un local jeune destiné au plus de 14 ans.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2022
Alain ROYER, Maire

